

République Française  
 Département de l'Ardèche  
 COMMUNE DE VESSEAUX

## Conseil Municipal de la Commune de Vesseaux

### PROCES VERBAL Séance ordinaire du 16 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize décembre, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Séraphin Gimbert, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

**Présents :** TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, NURY Pascal  
**Excusés :** SABATIER Félicien (procuration à Alexandre TRIN), MICHEL Sébastien (procuration à BAUZELY Jean-François), CHANAL Adeline (procuration à Pascal NURY), SAUZON Béatrice (procuration à Max TOURVIEILHE), AURECHE Thomas (procuration à Alain VIANNET), REYNIER Corinne (procuration à BOUCHARDON Mickaël),  
 Secrétaire de séance : Alain VIANNET

#### DELIBERATIONS

##### *Finances*

DM N°3 commune

##### *Foncier*

Rétrocession du réseau d'assainissement «Résidence La Prade » par Ardèche Habitat

#### DELIBERATIONS :

---

##### *Finances*

---

**N°85- 2024 : OBJET : Rétrocession du réseau d'assainissement « Résidence La Prade » par Ardèche Habitat.**

Vu les articles L421-1 à L421-5 et les articles R421.2 et R421-3-5 du code de la construction et de l'habitation

Considérant la demande d'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement demandée au service des eaux pour la parcelle D1952, quartier La Prade ;

Considérant la demande de rétrocession des réseaux privés (eau et assainissement) « Résidence La Prade » que nous avons faite à Ardèche Habitat

Vu la délibération d'Ardèche Habitat du 8 novembre 2024 autorisant le directeur général à rétrocéder à la commune de Vesseaux les réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement « Résidence La Prade » en l'état, et autorisant le directeur général à signer l'acte de mise en place de la servitude de réseaux situées sur la parcelle cadastrée section OC N° 1978.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- D'intégrer dans le patrimoine de la commune de Vesseaux, le réseau d'assainissement « Résidence La Prade »
- De faire la mise en place d'une servitude du réseau situé sur la parcelle cadastrée section OC N° 1978

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- APPROUVE l'intégration du réseau d'assainissement « Résidence La Prade » dans le patrimoine de la commune et la mise en place d'une servitude du réseau situé sur la parcelle cadastrée section OC N° 1978
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession et à cette servitude.

---

**Projet**

---

**N°86- 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE**

M. le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision modificative sur le budget communal.

La section de fonctionnement

En dépenses, il convient d'augmenter les crédits de 8 598,01€ à l'article 6216, 10 522,40€ à l'article 64118 et 10 983,64€ à l'article 6453 (chapitre 012) pour payer les salaires du mois de décembre.

Et il est proposé de réduire de 30 104,05 euros les crédits inscrits à l'article 62268 (ch 011), car le montant inscrit excède les besoins de cette année.

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	
Article (chapitre) - Opération	Montant
6216 (012) personnel affecté par le GPF de rattachement	9 205,97€
64118 (012) – Autres indemnités	9 914,44€
6453 (012) – cotisations aux caisses de retraite	10 983,64€
62268 (011) - autres honoraires, conseils	- 30 104,05€
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>0€</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'autoriser le Maire à prendre cette décision modificative sur le budget de la commune,
- DECIDE d'autoriser le Maire à l'inscrire sur le budget 2024

Fin de la séance à 20 h 10

Signatures :

Le Maire,  
Max FOURVIELHE

Le secrétaire de séance :  
Alain VIANNET

